

Le Mot du Maire

Comme annoncé dans le dernier « Mot du maire », la réunion du Conseil municipal du 6 avril dernier avait pour objet principal le vote du budget primitif 2017. Voici donc un résumé des quatorze délibérations prises, par vos élus, ce soir-là.



En premier lieu, nous avons affecté les résultats dégagés du compte administratif de l'année 2016, à savoir les 134.911,19 € d'excédent de fonctionnement et les 589.067,04 € d'excédent d'investissement. Nous avons ainsi reporté, pour 2017, 34.911,19 € d'excédent à la section de fonctionnement et 689.067,04 € d'excédent à la section d'investissement.

Nous avons, par la suite, décidé de ne pas augmenter les impôts communaux, en votant les trois taux de taxes locales à l'identique de l'année dernière, soit 11,05 % pour la taxe d'habitation, 12,67 % pour la taxe sur le foncier bâti et 37 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Nous avons aussi accordé à nos associations et à certains organismes extérieurs, des subventions pour un montant global de 23.121,96 €.

Sur ces bases, nous avons adopté le budget primitif 2017 de la commune, équilibré à hauteur de 757.898,52 € en fonctionnement et 2.011.796,55 € en investissement.

Pour la deuxième année consécutive, la section de fonctionnement est en diminution (-1,7 % par rapport au BP 2016), avec notamment une diminution de nos dépenses à caractère général et une stabilité de nos dépenses de personnel.

Par contre, l'importance de nos dépenses d'investissement (+41,6%) est due au cumul du report de travaux non réalisés en 2016 avec ceux prévus pour 2017. Il s'agit principalement des travaux de l'entrée de ville, de la rénovation de la salle polyvalente, des travaux d'aménagement du local de santé, de la création du parking impasse du mistral, de la modernisation de notre éclairage public, de la reprise d'une partie des façades de l'école et de l'extension du réseau de vidéo-protection.

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux - et ce, sans contracter d'emprunt nouveau - nous avons sollicité nos Conseils départemental et régional, au travers de nombreux dispositifs nous permettant d'obtenir entre 60 % et 80 % de subventions.

Enfin, d'autres délibérations ont été prises dans d'autres domaines. Je vous invite à en prendre connaissance en lisant le compte-rendu officiel de cette réunion, affiché dans le hall de la mairie.

Pour clore ce « Mot du maire », je vous invite à deux manifestations :

- **lundi 1^{er} mai**, journée vide-greniers, organisée par notre comité des fêtes,
- **lundi 8 mai**, à 11h, au monument aux Morts, commémoration du souvenir.

Mais d'ici là, le **dimanche 23 avril** prochain, aura lieu le **premier tour de l'élection présidentielle**, dont je tiens à vous dire quelques mots, au dos de cette feuille.

Comme vous le savez, les dimanches 23 avril et 7 mai prochains, va se dérouler, dans notre pays, un événement démocratique majeur : l'élection présidentielle.

Une fois de plus, je ne peux que vous inciter très fortement à vous saisir de cette opportunité – votre droit de vote - pour venir vous exprimer dans les urnes.

En effet, de ce choix national dépendront les grandes orientations politiques futures en matière d'emploi, d'éducation, de défense, de santé, de services publics, d'organisation territoriale ... Il en est de même du positionnement de la France en Europe, à laquelle nous ne pouvons raisonnablement nier notre appartenance.

Pour nombre d'entre vous, votre choix est déjà fait. D'autres hésitent encore. Certains, enfin, pensent, peut-être, ne pas venir voter.

Ne pas participer à ce choix signifierait laisser à d'autres cette initiative. Cela me semble regrettable ...

Dimanche 23 avril, vous aurez l'entière liberté de faire un choix – votre choix ! - parmi pas moins de onze candidats qui se présentent à nos suffrages.

Onze femmes et hommes, aux profils divers, avec des propositions différentes.

Je suis persuadé, que parmi ces candidats, il en est au moins un d'honnête et de compétent, qui puisse occuper la fonction présidentielle.

Il ne s'agit pas, pour moi, de vous donner la moindre consigne politique et encore moins de leçon moralisatrice. Mais en tant que citoyen et élu responsable, il est de mon devoir de vous alerter sur les conséquences de ce vote.

Je compte donc sur votre participation massive à cette élection et vous donne rendez-vous, munis de votre carte électorale ou d'une pièce d'identité, les dimanches 23 avril et 7 mai prochains, au bureau de vote situé dans le foyer du 3^{ème} âge, place de la mairie, **de 8h à 19h**.

Enfin, sachez qu'en cas d'absence, il vous est possible de faire une procuration à un autre électeur inscrit sur la commune, en vous rendant à la gendarmerie (possibilité de pré-remplir le formulaire sur internet).

Ainsi s'achève ce « Mot du maire », plus civique qu'à l'ordinaire.

Verquières, le 11 avril 2017